



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**BULLETIN N° 1**  
Plan d'action hivernal

# **Suivi des captures accidentelles de petits cétacés durant la période à risque Hiver 2022-2023**

## AVANT-PROPOS

D'importants épisodes d'échouages de dauphins sont constatés sur le littoral Atlantique chaque hiver depuis fin 2016, présentant des traces d'engins de pêche. Depuis, un groupe de travail national, co-piloté par le ministère de la Mer (DGAMPA<sup>1</sup>) et le ministère de la transition écologique (DEB<sup>2</sup>), et composé des scientifiques, des représentants professionnels et d'ONG, s'est constitué pour améliorer les connaissances et proposer collectivement des mesures pour limiter ces évènements. La problématique des captures accidentelles de cétacés est complexe et sensible.

Depuis l'hiver 2020-2021, la France s'est engagée sur de nombreuses actions visant à une meilleure compréhension des interactions entre le dauphin commun et les engins de pêche et à la réduction des captures accidentelles de petits cétacés. En réponse à l'avis motivé de la Commission européenne portant sur l'application de la directive « habitat, faune, flore » et en s'appuyant sur les connaissances acquises, le gouvernement français met en place un nouveau plan d'action jusqu'en 2025. Ce plan d'action ambitieux a pour principal objectif d'évaluer l'efficacité de trois dispositifs techniques visant à réduire les captures accidentelles de dauphins communs sur les fileyeurs du golfe de Gascogne d'ici septembre 2024. Il permet également de contribuer à l'amélioration des connaissances et de contribuer à l'évaluation des captures accidentelles d'espèces protégées par les engins de pêches dans le Golfe de Gascogne. Un budget de 17,8 millions d'euro est mobilisé par l'Etat.

Ces actions font l'objet de discussions avec les autres États membres présents dans le golfe de Gascogne, en particulier l'Espagne et le Portugal, et doivent se concrétiser par une recommandation conjointe. En complément, le projet européen Cetambicion (France, Portugal, Espagne), vise à compléter une stratégie commune de réduction des captures accidentelles de petits cétacés sur le littoral Atlantique avec les scientifiques et les Etats membres.

L'Etat dans un souci de transparence et d'information du grand public sur la situation des échouages de petits cétacés sur la côte atlantique, publiera, de manière bimensuelle des bulletins d'information du 1<sup>er</sup> décembre 2022 au 30 avril 2023. Chaque bulletin permettra de faire un point sur la situation des échouages hivernaux et le suivi des actions. Ce premier bulletin présente la mise à jour du plan d'action pour l'hiver 2022-2023, il s'articule autour de trois axes et huit actions :

1. Améliorer les connaissances,
2. Réduire les captures accidentelles et apporter des solutions durables,
3. Partager les actions au niveau européen.

[La totalité des bulletins des hivers précédents est accessible ici.](#)

---

<sup>1</sup> Direction générale des affaires maritimes et de la pêche de l'aquaculture (DGAMPA)

<sup>2</sup> Direction de l'eau et de la biodiversité (DEB)

**Suivi de la période à risque pour les captures accidentelles de petits cétacés en Atlantique | Bulletin°1**

# Plan d'action hivernal 2022-2023



## AXE 1: REDUIRE LES CAPTURES ACCIDENTELLES ET APPORTER DES SOLUTIONS DURABLES

### 1. Une expérimentation d'ampleur de tests de solutions techniques de réduction des captures accidentelles de dauphin commun par les fileyeurs

La participation obligatoire des fileyeurs les plus actifs dans le Golfe de Gascogne, soit plus de 200 navires, à une expérimentation d'un des trois dispositifs suivants en 2023 et 2024 :

- Pinger CETASAVER fixé à la coque (issu du projet PIFIL) ;
- Balise acoustique CETASAVER fixé au filet (issu du projet DOLPHINFREE) ;
- Réflecteur acoustique (issu du projet LICADO).

Les informations nécessaires à l'évaluation des dispositifs seront collectées par des observations embarquées par caméra ou par des observateurs et compléter par les patrons pêcheurs.

Un arrêté ministériel encadrant cette expérimentation sera publié d'ici au 31/12/2022. Une liste nominative des navires impliqués sera ensuite publiée d'ici fin janvier sur la base d'un protocole scientifique fondé sur des critères permettant d'évaluer l'efficacité de chaque dispositif et de collecter les informations scientifiquement robustes.

**OBJECTIF** : évaluer l'efficacité de chacun des trois dispositifs techniques (pinger, balise et réflecteur) d'ici à septembre 2024. Ceci afin de mettre en place pour l'hiver 2024-2025 une généralisation des équipements ayant prouvés scientifiquement leur efficacité pour réduire les taux de captures accidentelles à des niveaux compatibles avec le bon état écologique des populations de dauphins.

Porteur de projet : Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMEM)

Durée : équipement des navires sur 2023

Financement : 3,8 millions d'euros (Plan de relance)

### 2. Équipement obligatoire des chaluts pélagiques et démersaux en paire de système dissuasif (pinger) à l'année

Dès 2019, les chaluts pélagiques se sont équipés en dispositifs dissuasifs pour les dauphins communs (pinger). L'arrêté ministériel du 27 novembre 2020 a rendu obligatoire l'équipement de dispositifs de dissuasion acoustique pour les chaluts pélagiques et démersaux en paire dans le golfe de Gascogne à l'année. En 2022, l'objectif de contrôle était de 100% des navires actifs au chalut, pour une activité de plus de 30 jours.

**Les contrôles se poursuivront en 2023 avec a minima un contrôle de l'équipement en pinger de 100% des navires déclarant plus de 15 jours d'activité de chaluts.** L'objectif est de poursuivre le contrôle de l'ensemble de cette flottille.

### 3. Des travaux d'expérimentation cet hiver

#### ✓ Projet PECHADAUPHIR

Le projet PECHDAUPHIR vise à caractériser et limiter les captures accidentelles de petits cétacés dans le périmètre du Parc naturel marin d'Iroise et de la baie d'Audierne :

- en caractérisant les zones et saisons à risque,
- en tentant d'identifier le moment de la capture accidentelle dans l'opération de pêche
- en continuant les tests de moyens de mitigations (développés dans les programmes nationaux Licado, Pifil, dolphinfree...) cet hiver.

Porteur de projet : Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Finistère (CDPMEM29), Parc naturel marin d'Iroise

Durée : 2021-2023

Financement : 419 000 € (Plan de relance, OFB)

#### ✓ **Projet DOLPHINFREE**

Ce projet lancé en 2020 a permis de développer un signal acoustique compréhensible et interprétable par les dauphins afin de signaler la présence du filet et le risque de mortalité associé. Dans un deuxième temps, il vise à développer un générateur d'énergie pour augmenter l'autonomie du dispositif en incluant un module d'écoute passive (développé par le projet LICADO) qui permet d'identifier la présence de dauphins et de déclencher l'émission d'un signal acoustique (limitant ainsi la pollution sonore dans le milieu). Des tests sur des fileyeurs ont eu lieu en 2022, permettant d'améliorer l'ergonomie de la balise pour les professionnels. Cette nouvelle version sera testée cet hiver auprès des pêcheurs.

Porteur de projet : Université Montpellier et le centre de recherche MARBEC, Pelagis, OP Pêcheurs de Bretagne

Durée : 2020-2023

Financement : 1 427 635 € (80% FEAMP, 20% FFP)

#### ✓ **Projet PIFIL**

Les expérimentations du pinger CETASAVER au filage dans le cadre du projet LICADO ont été encourageantes. Le projet PIFIL lancé en 2021 a pour objectif de tester et d'équiper 30 fileyeurs avec ce pinger. Ainsi, **29 fileyeurs**<sup>3</sup> ont déjà été équipés en 2022 pour contribuer au test de ce dispositif dans le Golfe de Gascogne (~5% des fileyeurs) dès cet hiver. Lors de cette phase test, les opérations de pêches seront réalisées pour partie avec et sans pinger afin d'être comparées, pour évaluer l'efficacité du dispositif. Ces premiers tests viendront compléter l'expérimentation à grande échelle du plan d'action national.

Porteur de projet : CNPMEM, en partenariat avec AGLIA, IFREMER, OCTEch et les CRPMEM

Durée : octobre 2021- septembre 2023

Financement : 307 489 € (ministère de la mer)

## **AXE 2: AMELIORER LES CONNAISSANCES**

### **1. Amélioration des connaissances et évaluations des solutions de réduction des captures accidentelles de dauphins communs : projet DELMOGES**

Ce projet scientifique piloté par l'IFREMER et l'Observatoire Pelagis, de 3 ans, réunit plusieurs partenaires scientifiques et techniques. Il vise à :

---

<sup>3</sup> Un navire a malheureusement fait naufrage, portant les équipements à 28 navires actuellement, un autre navire sera équipé la première semaine de janvier.

- ✓ améliorer les connaissances sur la population de dauphins dans le Golfe de Gascogne et son environnement (état, habitats, connectivités, ressources alimentaires),
- ✓ comprendre les conditions écologiques et techniques des captures accidentelles, mieux définir les activités de pêche les plus susceptibles de capturer accidentellement des dauphins,
- ✓ proposer des solutions pour les réduire.

Un bilan annuel sera fait chaque fin d'année, ainsi qu'un bilan des résultats à mi-parcours fin 2023.

Depuis le lancement du programme, plusieurs actions ont été menées :

- une campagne de biopsies et de prélèvement de données biologiques pour réaliser l'analyse de contaminants notamment ;
- organisation de la campagnes de survol pour l'hiver 2023 ;
- préparation de la campagne d'hiver (T2.2) avec un drone de surface prévue en février 2023 dans la partie centrale du plateau continental du golfe de Gascogne ;
- consolidation de la méthodologie d'analyse des données (SACROIS, ObsMer, Ais etc.) ;
- période de recrutement des personnes en chaque des différents postes de travail du programme.

Plus d'informations : <https://delmoges.recherche.univ-lr.fr/>

Porteur de projet : IFREMER, Observatoire Pelagis (la Rochelle Université -CNRS)

Durée : 2022-2024

Financement : 3,3 millions d'euros (ministère de la mer, le ministère de la transition écologique, France Filière Pêche)

## 2. Equipement des fileyeurs et chaluts pélagiques en système géolocalisation (VMS)

Afin de mieux caractériser l'activité de pêche dans le golfe de Gascogne, tout navire de pêche de six mètres et plus évoluant dans le Golfe de Gascogne et détenant à bord des filets et/ou des chaluts doit être équipé d'une balise VMS ou, le cas échéant, d'une balise VMS Petits-Côtiers, pleinement opérationnelle et paramétrée pour émettre une position en temps réel toutes les heures à compter du départ du port.

Les navires de pêche autorisés uniquement à la 5e catégorie de navigation<sup>4</sup> ne sont pas concernés par cette obligation.

## 3. Respect des déclarations obligatoires des captures accidentelles de mammifères marins par les professionnels

Les **déclarations obligatoires de captures accidentelles de mammifères marins** sont en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, en application de l'arrêté ministériel modifié du 1<sup>er</sup> juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection (article 4). Ainsi, lors de l'hiver dernier 121 captures accidentelles de petits cétacés ont été déclarées par 59 navires différents par les professionnels de la pêche. Des captures accidentelles sont déclarées tout au long de l'année.

L'engagement des professionnels doit se poursuivre, afin d'apporter une vision la plus exhaustive possible de la situation. Pour rappel, un **guide d'aide à la déclaration des captures accidentelles** a été publié et est disponible en ligne.

---

<sup>4</sup> Navigation au cours de laquelle le navire demeure constamment dans les eaux abritées telles que rades non exposées lacs, bassins, étangs d'eaux salées etc., ou dans les limites éventuellement fixées par le directeur interrégional de la mer

#### **4. Suivi des échouages des petits cétacés sur la côte atlantique et de leurs causes par le réseau national échouages**

Le réseau national échouages (RNE) coordonné par l'Observatoire Pelagis<sup>5</sup> (la Rochelle Université - CNRS) a pour objectif de recenser les échouages de mammifères marins sur les côtes françaises tout au long de l'année et d'analyser les causes de ces mortalités. Les échouages de mammifères marins sur le littoral reposent sur le signalement. Les communes et autorités du littoral sont en effet dans l'obligation de signaler tout échouage de mammifères marins au RNE. La collecte de données sur chaque échouage est réalisée, selon une fiche standard, par un réseau de correspondants volontaires formés et coordonnés. Les données collectées simplifiées sont la date, la localisation, l'espèce, l'état de décomposition, le sexe et la biométrie. A ces données élémentaires s'ajoutent, en fonction de l'état de l'animal, un examen externe (traces de captures accidentnelles par exemple), des prélèvements (selon un protocole à trois niveaux d'échantillonnage) et pour les intervenants compétents, un rapport d'autopsie ou de dissection concluant sur les causes probables de la mort. Le réseau national d'échouages de mammifères marins existant en France permet à partir des données recueillies, de disposer d'une source de données exploitables afin d'estimer la mortalité des petits cétacés par capture accidentelle.

#### **5. Renforcement de l'observation embarquée en mer des flottilles les plus susceptibles de capturer accidentellement des dauphins**

Les observations embarquées sont une autre source de données qui permettent d'affiner l'identification des navires les plus susceptibles de capturer accidentellement des dauphins et d'en estimer le nombre. Ces données sont discutées notamment dans les groupes scientifiques européens<sup>6</sup>.

Dès l'hiver 2018-2019, les chaluts pélagiques ont fait l'objet d'un renforcement des observations embarquées. A partir de l'hiver 2020-2021, les fileyeurs ont également été observés. Cette action sera reconduite durant l'hiver 2022-2023.

**L'objectif de cette année est fixé à 398 marées** sur l'observation des chaluts pélagiques et des fileyeurs pendant la période hivernale.

#### **6. Expérimentation des caméras embarquées sur les fileyeurs : projet OBSCAMe (+)**

Afin de mieux comprendre le phénomène d'interaction entre les fileyeurs et les dauphins communs dans le Golfe de Gascogne et de compléter les différentes sources d'information, le Gouvernement a lancé le projet OBSCAMe en 2021, qui installe des caméras permettant de repérer les captures accidentnelles de mammifères marins.

Ce projet est mené par les ministères en charge de la pêche et de l'environnement et est porté par l'Office français de la biodiversité, avec l'appui de la société SINAY, des Organisations de producteurs et Comités régionaux des pêches ainsi que des organismes scientifiques Pelagis / la Rochelle Université et Ifremer.

Depuis le début du projet à juillet 2022 (des images en cours de traitement), 92 captures accidentnelles de petits cétacés ont été recensées, impliquant 14 navires équipés. La collecte des données se poursuivra jusqu'au 30 avril 2023.

Dans le cadre du nouveau plan d'action, un total de 100 fileyeurs d'ici fin 2023 seront équipés de caméras embarquées pour évaluer le risque de captures accidentnelles d'espèces protégées dont les petits cétacés et collecter les informations nécessaires à l'évaluation des dispositifs techniques dans le cadre de l'expérimentation du plan d'action.

---

<sup>5</sup> <https://www.observatoire-pelagis.cnrs.fr/echouages/reseau-national-echouage/>

<sup>6</sup><https://www.ices.dk/Science/expertgroups/Pages/Expert-Groups.aspx>

Porteur de projet : OFB  
Durée : octobre 2021- 2025  
Financement : 71 millions d'euros (FEAMP, Etat, OFB)

## **AXE 3: PARTAGER LES ACTIONS AU NIVEAU EUROPEEN**

### **1. Le projet Cetambicion, projet européen sur les captures accidentelles de cétacés**

Le projet Cetambicion, lancé en mars 2021, est un projet réunissant les trois pays de la façade Atlantique sur les captures accidentelles de cétacés dans le Golfe de Gascogne. Ce projet fait suite à un appel à projets dans le cadre de la directive-cadre « stratégie pour le milieu marin » (DCSMM) de la Commission européenne. Le projet vise non seulement à améliorer les connaissances mais aussi à proposer des mesures et notamment de nouvelles recommandations conjointes, suivant cinq axes. Le projet permettra de :

- ✓ Proposer une évaluation du bon état écologique et une stratégie de surveillance des cétacés sous-régionales coordonnées ;
- ✓ Recenser les solutions techniques afin de réduire les captures accidentelles ;
- ✓ Tester des pingers sur les chaluts et fileyeurs. Ces tests sont complémentaires des tests développés par la France ;
- ✓ Expérimenter une application de recensement des dauphins et des captures accidentelles ;
- ✓ Etudier les solutions de move-on-rule : le move-on-rule est un type de gestion dynamique des pêches. Lorsque dans une zone, on constate des captures accidentelles de dauphins, l'activité de pêche est exclue de cette zone pour un temps donné court ;
- ✓ Aboutir à une proposition de recommandation conjointe afin de réduire significativement les captures accidentelles de cétacés dans le Golfe de Gascogne.

Vous pouvez suivre les avancées du projet au lien suivant : <https://www.cetambicion-project.eu/>

Porteur de projet : 15 partenaires scientifiques, techniques et étatique du Portugal, de l'Espagne et de la France dont la DEB, la DPMA, l'OFB et l'Observatoire Pelagis

Durée : mars 2021- 2023

Financement : 1,2 millions d'euros (Union européenne)



La mise en œuvre de ce plan d'action requiert une forte mobilisation de toutes les parties prenantes dont les professionnels de la pêche. L'Etat tâche de mettre à disposition de tous, les informations utiles à la compréhension des pics d'échouages hivernaux et aux moyens mis en place pour mieux appréhender et résoudre cet enjeu. Le gouvernement souhaite réduire significativement les captures accidentelles de dauphins communs, en conciliant la préservation des espèces avec une pêche durable et responsable.

# Les données du 1<sup>er</sup>/12/22 au 15/12/22



- ✓ **Suivi des déclarations obligatoires des petits cétacés:** Six déclarations de captures accidentelles de petits cétacés ont été déclarées durant la première quinzaine par des navires de plus de 12 mètres. Ces données restent à consolider.
- ✓ **Suivi des échouages des petits cétacés sur la côte atlantique et de leurs causes par le réseau national d'échouages:** 10 petits cétacés ont été retrouvés sur les côtes Atlantique du 1er/12 au 15/12/2022
- ✓ **Lancement du suréchantillonage ObsMer le 15/12/2022**



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*